

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX PRECONISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL PASS-LAS DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX CONCERNANT L'ORGANISATION DES FORMATIONS, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES ETUDIANTS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-1, L631-1 à L636-1 et R631-1 à R631-1-12

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019, modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes

Vu les statuts de l'université ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré :

Article 1

Approuve les préconisations du groupe de travail PASS LAS de l'université de Bordeaux concernant l'organisation des formations, l'accompagnement et l'orientation des étudiants.

Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Support de présentation des préconisations du groupe de travail PASS-LAS de l'université de Bordeaux concernant l'organisation des formations, l'accompagnement et l'orientation des étudiants

Adopté à la majorité des votes exprimés :
26 votes pour
0 vote contre
1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis



CFVU

20 février 2025

**Préconisations du groupe de travail PASS-LAS de l'université
de Bordeaux concernant l'organisation des formations,
l'accompagnement et l'orientation des étudiants**

Bref rappel sur la réforme de l'accès aux études de santé

Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Un des objectifs : **diversification du profil des étudiants** entrant en deuxième année d'études de santé.

- Depuis septembre 2020 : Suppression de la PACES et du numerus clausus pour l'accès en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP).

3 nouvelles voies d'accès :

- le parcours avec accès spécifique santé (PASS), piloté par la composante santé de l'université, comprenant une majeure santé et une mineure hors santé ;
- la licence avec option accès santé (LAS), pilotée par une composante hors santé, comprenant à l'inverse une majeure hors santé et une mineure santé ;
- des passerelles depuis certaines formations conduisant à un titre ou diplôme d'État d'auxiliaire médical.

GT PASS LAS : Objectifs

Constat UB sur la réforme PASS/LAS

Un système déséquilibré tant dans l'accès que dans la réussite des étudiants.

Une absence de diversification des profils à l'entrée en seconde année d'étude de santé.

A ces constats, s'ajoutent d'autres difficultés qui viennent alourdir souvent l'organisation des formations et rendre difficile la réalisation du projet d'étude des étudiants concernés.

Objectifs du GT

- Réfléchir aux améliorations à apporter aux parcours PASS/LAS.
- Améliorer l'accès aux études de santé.
- Améliorer l'accès à la seconde chance.
- Faciliter les cursus de nos étudiants en garantissant le socle académique pour la réussite de leurs études de santé.
- S'appuyer sur l'expérience acquise lors des trois premières années de mise en œuvre de la réforme.

GT PASS LAS :Méthode de travail

(septembre 2023 à juin 2024)

Pilotage

VP formation et directeur du collège santé

Mise en place du groupe de travail avec plusieurs thématiques

- Ingénierie des parcours
- Territorialisation de PASS/LAS
- Accompagnement des étudiants
- Attractivité et accès aux études de santé
- Processus de scolarité
- Atelier Gouvernance

Retour régulier vers la commission de coordination santé pour faire état de l'avancement des travaux.

Arbitrage et validation par les instances des établissements concernés (UB, UBM, UPPA).

Services supports

DFGC, MAPI, MAOIP, PAS

Réorganiser les maquettes des LAS

• Objectifs

- Renforcer l'attractivité et le nombre de recrutements.
- Résoudre la difficulté pour les étudiants de LAS de mener un projet disciplinaire.

• Préconisations

Préconisation 1 : Intégrer les 30 crédits ECTS de santé dans les 60 crédits annuels sur 2 ou 3 ans en fonction de la proximité de la discipline de la mention de licence avec la santé.

Préconisation 2 : Définir un schéma cohérent de l'offre de formation LAS en particulier sur la durée de formation avant une première candidature.

Filière	Parcours	Durée
PASS – MMOP K		1 an
LAS MMOP	Chimie - Physique Chimie - SDV - STAPS	2 ans
LAS MMOP	Philo – Eco/Gestion - Droit – Psychologie	3 ans
"LAS" KINE	SDV - Eco/Gestion - Droit - Chimie - Physique Chimie - Psychologie - Philo	2 ans
"LAS" KINE	STAPS	1 an

Préconisation 3 : Harmoniser les modalités d'épreuves des mineures dans la PASS.

Préconisation 4 : Disposer de règles simples permettant de se positionner sur des demandes d'étudiants dont le parcours ne suit pas le schéma classique de recrutement.

Favoriser l'accès des étudiants issus de territoires défavorisés

Constat

- Une réussite des étudiants trop dépendante de la zone d'habitation (déficit des départements 40 et 47), de la catégorie socio-professionnelle des parents (peu de diversification des profils).
- Une problématique de déserts médicaux.

Objectif :

Favoriser les candidatures et les études des étudiants issus de territoires ciblés - déserts médicaux.

Préconisations

Préconisation 5 : Poursuivre les dispositifs existants comme les rencontres actuelles avec les lycées ciblés.

Préconisation 6 : Créer un parcours spécifique pour faciliter l'accès et la réussite pour le public étudiant des zones défavorisées (sous réserve d'évolution réglementaire).

Préconisation 6.1 : Créer une option santé dès le lycée.

Préconisation 6.2 : Créer un parcours d'internat pendant la 1ère année des études de santé (sous réserve d'évolution réglementaire).

Préconisation 6.3 : Expérimenter une nouvelle cordée de la réussite.

Mieux informer les futur(e)s étudiant(e)s

Constat

Complexité de la réforme de l'entrée dans les études de santé.

Les élèves et les enseignants du secondaire ont peu de connaissances des différents cursus des études de santé.

Les supports de communication sur les différents sites internet sont parfois difficilement accessibles et n'embrassent pas toujours l'ensemble des possibilités d'accès aux études de santé.

Objectifs

Accompagner les élèves pour rendre les formations en santé attractives.

Rendre la communication claire et exhaustive, non seulement à destination des élèves, mais également des enseignants et professeurs principaux.

Préconisation

Préconisation 7 : Mieux communiquer auprès du futur public étudiant.

Renforcer l'accompagnement des étudiants durant leurs études

Constat

Complexité de la réforme des études de santé.

Malgré la mise en place du dispositif d'accompagnement par le collège santé, peu d'étudiants prennent contact avec les directeurs d'études de santé.

Objectifs

L'accompagnement du public étudiant est un facteur clé pour améliorer leur réussite et rendre les formations en santé attractives.

Préconisations

Préconisation 8 : Avancer la date du choix des UE santé en LAS pour permettre une communication anticipée avec les directeurs d'études de santé.

Préconisation 9 : Encourager l'accès au tutorat santé pour les LAS.

Préconisation 10 : Favoriser la préparation aux oraux.

Préconisation 11 : Développer la connaissance des parcours et des métiers hors santé pour le public étudiant de LAS.

Renforcer l'attractivité et l'accès aux études de santé

Constat

Pénuries de candidats en filières pharmacie et maïeutique.

Perspectives professionnelles déficitaires particulièrement pour ces deux secteurs.

Objectif

Favoriser les candidatures en pharmacie et en maïeutique.

Préconisations

Préconisation 12 : Envisager des LAS avec des règles particulières d'entrée en études de pharmacie (sous réserve d'évolution réglementaire).

Préconisation 13 : Renforcer la communication sur les métiers des filières en difficulté de recrutement.

Améliorer les processus de scolarité

Constat

Difficulté de gestion des différents publics étudiants.

Difficulté d'organiser les épreuves d'accès aux filières MMOP.

Objectif

Fluidifier les processus de scolarité, préalable à l'examen de l'ouverture de nouvelles filières.

Préconisation

Préconisation 14 : Favoriser les échanges entre scolarités pour améliorer les processus de scolarité.

Renforcer la gouvernance

Constat

Nécessité de réunir régulièrement les directions des composantes et des partenaires sur les sujets :

- Evolution de l'organisation des PASS et LAS,

- Création de nouveaux parcours,

- Développement de l'offre de formation,

- Difficultés rencontrées et amélioration continue des parcours PASS et LAS.

Objectif

Proposer une instance de concertation qui permettra d'anticiper les difficultés et d'améliorer la gouvernance et les circuits d'expertise pour aider à la décision.

Préconisations

Préconisation 15 : Mettre en place un COPIL PASS LAS, instance de coordination pour anticiper les difficultés et améliorer la gouvernance et les circuits d'expertise pour aider à la décision.

Préconisation 16 : Maintenir le comité coordination santé dans ses missions et sa configuration actuelle.

Rappel de la synthèse des préconisations

Réorganiser les maquettes des LAS :

- Préconisation 1 : Intégrer les 30 crédits ECTS de santé dans les 60 crédits annuels sur 2 ou 3 ans en fonction de la proximité de la discipline de la mention de licence avec la santé.
- Préconisation 2 : Définir un schéma cohérent de l'offre de formation LAS en particulier sur la durée de formation avant une première candidature.
- Préconisation 3 : Harmoniser les modalités d'épreuves des mineures dans la PASS.
- Préconisation 4 : Disposer de règles permettant de se positionner sur des demandes d'étudiants dont le parcours ne suit pas le schéma classique de recrutement.

Favoriser l'accès des étudiants issus de territoires défavorisés :

- Préconisation 5 : Poursuivre les dispositifs existants comme les rencontres actuelles avec les lycées.
- Préconisation 6 : Créer un parcours spécifique pour faciliter l'accès et la réussite pour le public étudiant des zones défavorisées.
- Préconisation 6.1 : Créer une option santé dès le lycée.
- Préconisation 6.2 : Créer un parcours d'internat pendant la 1ère année des études de santé.
- Préconisation 6.3 : Expérimenter une nouvelle cordée de la réussite.

Mieux informer les futurs étudiants :

- Préconisation 7 : Mieux communiquer auprès des futurs étudiants

Renforcer l'accompagnement des étudiants durant leurs études :

- Préconisation 8 : Avancer le choix des UE santé en LAS pour permettre une communication anticipée avec les directeurs des études de santé.
- Préconisation 9 : Encourager l'accès au tutorat santé pour les LAS.
- Préconisation 10 : Favoriser la préparation aux oraux.
- Préconisation 11 : Développer la connaissance des parcours et des métiers hors santé pour le public étudiant de LAS.

Renforcer l'attractivité et l'accès aux études de santé :

- Préconisation 12 : Envisager des LAS avec des règles particulières d'entrée en études de pharmacie.
- Préconisation 13 : Renforcer la communication sur les métiers des filières en difficulté de recrutement.

Améliorer les processus de scolarité :

- Préconisation 14 : Favoriser les échanges entre scolarités pour améliorer les processus de scolarité.

Renforcer la gouvernance :

- Préconisation 15 : Mettre en place un COPIL PASS LAS, instance de coordination pour anticiper les difficultés et améliorer la gouvernance et les circuits d'expertise pour aider à la décision.
- Préconisation 16 : Maintenir le comité coordination santé dans ses missions et sa configuration actuelle.



www.u-bordeaux.fr



[@univbordeaux](https://twitter.com/univbordeaux)



[@universitedebordeaux](https://www.linkedin.com/company/universitedebordeaux)



[@univbordeaux](https://www.facebook.com/univbordeaux)



[@universitedebordeaux](https://www.instagram.com/universitedebordeaux)



Appli mobile U&me



[@univbordeaux](https://www.youtube.com/univbordeaux)

Rejoignez-nous sur **les réseaux !**

université
de **BORDEAUX**